

L'espace européen de la recherche: histoire d'une idée

Michel ANDRÉ

L'anecdote a souvent été racontée et est même apparemment authentique. Dans le cadre de la tournée des capitales à laquelle il s'est livré au début du siècle dernier pour faire connaître et promouvoir la théorie de la relativité, Albert Einstein a notamment donné le 6 avril 1922 à Paris, à la Société française de Philosophie, une conférence demeurée fameuse. Cette conférence, à laquelle se pressait le tout-Paris scientifique et intellectuel, est notamment connue pour deux échanges auxquels elle a donné lieu. Le premier, qui mettait aux prises Einstein et le philosophe spiritualiste Henri Bergson, a démontré avec éclat, pour certains (interprétation généreuse), combien le temps des physiciens et celui des philosophes sont deux réalités différentes ; pour d'autres (j'avoue en être), simplement à quel point Bergson comprenait mal la théorie de la relativité.¹

Le deuxième échange a eu lieu entre Einstein et le poète Paul Valéry. Ce dernier, qui se piquait de science et de philosophie, passait plusieurs heures chaque matin à noter précieusement ses pensées, souvent des réflexions de nature pseudo-mathématique. Dans la conversation qu'il eut avec le physicien à l'issue de son exposé, Valéry, rapporte-t-on, lui posa à un moment donné la question suivante:

«Mais dites-moi, cher maître, où notez-vous donc vos idées? Je vois que vous n'avez pas de petit carnet. Les écrivez-vous sur les manchettes de vos chemises?»

En une réponse pleine de réalisme et de sagesse qui était en même temps une aimable invitation à la modestie, Einstein lui aurait répondu avec un grand sourire:

«Oh, vous savez, monsieur, les idées, c'est très rare: dans ma vie, j'en ai eu deux».

«Les idées sont rares». Elles le sont sans aucun doute en physique, assurément guère moins en politique, davantage encore en matière de politique scientifique, et tout particulièrement de politique de recherche européenne. C'est en tous cas à la fois une des hypothèses qui sous-tend cet article et ce que je voudrais démontrer dans celui-ci, sur l'exemple particulier d'une idée qui a connu un grand succès: celle d'espace européen de la recherche. Ceci, en faisant l'histoire de cette idée: ses apparitions successives dans la longue histoire de la politique de recherche européenne, son destin plus ou moins heureux à ces occasions, les différents développements auxquels elle a donné lieu, les interprétations dont elle a fait l'objet, l'évolution de son contenu et les facteurs à l'œuvre derrière cette histoire, qui rendent raison de ses différentes péripéties.

1. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que son auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue et la position officielle de la Commission européenne.

I. Faire l'histoire d'un concept

L'idée d'espace européen de la recherche a joué au cours dernières années un rôle à l'évidence très important dans la réflexion et le débat sur les questions de politique de recherche en Europe. Mais pourquoi étudier son histoire?

L'Europe et le projet européen sont en crise. Un sentiment général est qu'il est nécessaire de marquer un temps de réflexion, de prendre du recul pour analyser la situation, mieux comprendre ce qui se passe effectivement, identifier les racines profondes du problème et déterminer avec plus de sûreté et de précision ce que les Européens, selon le mot de Jacques Delors, «veulent faire (donc sont véritablement prêts à faire) ensemble». A côté des aspects proprement institutionnels, en liaison avec la question fondamentale du type d'Europe que l'on voudrait établir, les différentes politiques européennes sont concernées, y compris la politique de recherche.

Sans être véritablement, comme le processus de construction européenne, «en crise profonde», la politique de recherche de l'Union traverse à l'évidence une «crise de croissance». L'augmentation continue de ses moyens financiers, la diversification de ses domaines et de ses formes d'intervention, la complexité grandissante du système sur lequel elle repose conduisent à se poser de nombreuses questions sur son avenir.

Le nez sur l'événement, noyés dans l'immédiat, jetés par la pression de l'actualité d'un nouveau développement à un autre, écrasés dans l'espace à deux dimensions d'un perpétuel présent, les acteurs contemporains de la politique de recherche européenne n'ont le plus souvent de celle-ci qu'une vision tronquée et sans relief. En l'enrichissant de la troisième dimension du temps, une mise en perspective historique peut les aider à s'en former une image plus riche et plus complète. Comprendre d'où l'on vient est quasiment indispensable pour déterminer où l'on va, ne fût-ce que parce que, selon le mot célèbre du philosophe américain George Santayana: «Those who cannot remember the past are condemned to repeat it».

Une deuxième justification de l'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche, et une deuxième motivation à l'entreprendre, est la contribution qu'elle peut apporter à l'histoire des idées dans deux domaines où celle-ci n'est pas aussi riche qu'elle le pourrait et devrait l'être. Premièrement, l'histoire des idées de politique scientifique: pour l'essentiel, l'histoire des sciences est celle des inventions, des découvertes, des savants et des concepts scientifiques; accessoirement l'histoire des institutions et des organisations de recherche; très peu celle des développements de politique scientifique. Deuxièmement, l'histoire des idées de politique européenne: très rapide à l'échelle historique, la construction européenne est notoirement une entreprise en grande partie "sans mémoire". Essentiellement considérée, pour des raisons de dynamique politique, dans la perspective de son évolution possible et de son avenir, elle n'a jusqu'ici fait l'objet que de relativement peu d'études d'histoire objective et critique.²

2. Protagoniste direct de l'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche pour ce qui concerne ses douze dernières années, et associé à celle de la politique européenne de recherche depuis plus de 20 ans, je disposais d'une forte motivation supplémentaire de nature personnelle à essayer de reconstituer et analyser des développements auxquels je me suis trouvé intimement mêlé.

II. Les faits: une histoire à éclipses

Dans l'histoire de la politique européenne de recherche, le concept d'espace européen de la recherche est apparu à plusieurs reprises, sous ce libellé ou des formulations comparables: «espace européen de la science», «espace scientifique européen», «espace scientifique et technique européen», «espace européen de la science et de la technologie», etc.

On l'associe traditionnellement aux noms de trois commissaires européens à la recherche. Par ordre chronologique, ce sont Ralf Dahrendorf (commissaire de 1970 à 1974), Antonio Ruberti (1993-1994) et Philippe Busquin (1999-2004), avec lequel le concept a connu le succès que l'on sait. Contre toute évidence, certains ont tenté de rattacher l'idée au nom d'Altiero Spinelli, commissaire européen de 1970 à 1976, prédécesseur immédiat de Dahrendorf à la tête de la politique de la recherche, dont il a eu la charge durant deux ans avant de se voir confier le portefeuille de l'industrie.

Référence est par ailleurs faite à l'espace européen de la recherche dans plusieurs documents d'une institution extérieure au système de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, plus particulièrement la résolution 832 (1984), la recommandation 1029 (1986) et la résolution 1063 (1987) de l'Assemblée parlementaire, relatives à la coopération scientifique européenne. Ces différents textes dérivent de la Conférence des ministres européens de la recherche organisée par le Conseil de l'Europe à Paris en septembre 1984, dont la déclaration finale en appelait à la création d'un «espace scientifique et technique européen», et qui s'est conclue par l'adoption de deux résolutions sur, respectivement, «les réseaux européens de coopération scientifique et technique» et «la mobilité des chercheurs en Europe».

Dans quels contextes l'idée d'espace européen de la recherche a-t-elle ainsi été proposée? Quels facteurs expliquent-ils ces apparitions récurrentes? Jusqu'à quel point ces occurrences étaient-elles indépendantes les unes des autres? Pour répondre à ces questions, il convient d'aller y regarder de plus près.

La première mention identifiable de l'espace européen de la recherche figure dans le «Programme de travail dans le domaine de la recherche, de la science et de l'éducation» présenté à la Commission le 23 mai 1973 par Ralf Dahrendorf. Il n'y en aura pas d'autres dans ce contexte et à ce moment-là. L'expression est par exemple absente du «Programme de politique scientifique et technologique» adopté un peu plus tard (le 25 juillet 1973) par la Commission et présenté par celle-ci au Conseil (le 1^{er} août). Pas de référence explicite non plus à l'espace européen de la recherche dans la conférence donnée par Dahrendorf la même année à l'Université de Southampton, sous le titre *Towards a European Science Policy*. L'absence (ou l'usage très rare) du terme ne signifient toutefois pas celle du concept. Dans le «Programme de travail» de mai 1973, l'idée est exprimée d'une manière qui annonce de façon étonnante les vues qui seront présentées par Philippe Busquin presque trente ans plus tard:

«The European Community could and ought to make its contribution to overcome the limits of national thinking in the development of science and to create an effective single area for European science in which cooperation and competition complement each other in a sensible way».

De fait, une bonne partie des éléments de ce qui deviendra le projet d'espace européen de la recherche sont déjà présents. Au titre des sous-objectifs de l'objectif général énoncé ci-dessus, sont ainsi mentionnés:

«Facilitate the mobility of searchers in the Community; Facilitate international meeting in the Community; stimulate European cooperation by concerted actions and projects; finding laboratories qualified for developing into special areas of research on a European level [and] set-up a "professional network" of such laboratories; co-ordination of costly long-term projects; common use of expensive big instruments».

Dans les trois textes qui viennent d'être évoqués, à côté des programmes directement financés par la Communauté en soutien à ses politiques (dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, etc.), l'accent est principalement mis sur deux éléments: «The coordination of national policies in the scientific and technological field» et la promotion de la recherche fondamentale par l'intermédiaire du soutien et de la participation de la Communauté à la Fondation européenne de la science (FES), dont la création avait été proposée par la communauté scientifique et les organisations nationales de recherche, et qui verra le jour un an plus tard, en 1974. En réalité, ni l'idée de coordination des politiques nationales de recherche, ni celle de la participation de la Communauté à la Fondation européenne de la science n'étaient neuves. On les trouve même explicitement formulées dans une communication de la Commission au Conseil des ministres présentée un an auparavant, en 1972, à l'initiative d'Altiero Spinelli, alors en charge de la recherche.

Ceci peut expliquer l'association erronée du nom de Spinelli à l'histoire du concept d'espace européen de la recherche. La manière dont sont formulées les deux idées en question dans le document du prédécesseur de Dahrendorf montre cependant sans équivoque combien pouvait être étranger à son esprit le concept d'espace européen de la recherche tel qu'on l'entend aujourd'hui. Ex-communiste et fervent fédéraliste européen, Spinelli était de fait un «centraliste» convaincu, résolu à conférer un pouvoir important à la Communauté, dans l'objectif d'aider à mettre en place une robuste politique industrielle européenne. Telle qu'elle est décrite dans sa communication de 1972, la politique communautaire de recherche se caractérise donc par deux traits diamétralement opposés aux orientations que lui donnera plus tard Dahrendorf: un lien explicite et étroit avec la politique industrielle, et le rôle important joué par les institutions européennes et la Commission, y compris pour la coordination des politiques nationales de recherche.

Pas encore l'euroscéptique qu'il deviendra plus tard, mais déjà réticent à l'idée de conférer trop de pouvoir aux institutions européennes; par ailleurs animé d'un esprit «libéral» (au sens européen du terme) en politique et en économie, donc

réservé vis-à-vis des politiques publiques de nature interventionniste, Dahrendorf mettra au contraire l'accent sur la recherche fondamentale et la recherche en soutien aux politiques publiques, tout en prônant des formes (relativement) moins autoritaires de coordination.³ Pour aider à coordonner les activités et les politiques de recherche nationales, en remplacement du comité de hauts responsables de la recherche nationale PREST et aux côtés du comité d'experts CERD mis en place par son prédécesseur (rapidement devenu un comité consultatif parmi de nombreux autres) – tous deux composés de personnalités formellement indépendantes des gouvernements de leur pays, Dahrendorf avait proposé la création d'un comité de représentants des Etats membres, le CREST.

A la fois conseiller de la Commission et du Conseil des ministres, le CREST, qui existe encore aujourd'hui, avait un mandat qui lui conférait théoriquement un pouvoir important. Il ne l'exercera cependant que de manière limitée, sous la forme d'échanges d'information au sujet des activités nationales de recherche, se désintéressant même progressivement de la coordination des politiques nationales pour se concentrer sur le contenu du Programme-Cadre communautaire de recherche. Il était encouragé en ce sens par la Commission, qui a longtemps eu tendance à utiliser cette enceinte comme une «chambre d'écho» permettant de tester des idées de nouvelles actions avant de les proposer formellement.⁴

Jamais explicitement abandonnée, mais peu à peu oubliée; objet d'hommages rituels, mais sans réelles conséquences en pratique, l'idée de coordination des politiques nationales ne reviendra sur le devant de la scène qu'au milieu des années quatre-vingt-dix, avec Antonio Ruberti. Elle est, de fait, au centre de la communication de la Commission d'octobre 1994 «Recherche et développement technologique – Parvenir à la coordination par la coopération», ainsi que de nombreuses interventions du commissaire. De manière un peu étonnante à première vue, on chercherait pourtant en vain la moindre mention de l'idée plus générale d'espace européen de la recherche dans le texte de cette communication ou d'autres textes officiels de la Commission, à l'époque où Ruberti était en charge de la politique européenne de recherche.

Qu'il ait eu le concept clairement à l'esprit est toutefois hors de doute. L'idée d'un «espace européen de la science» donne son titre à l'ouvrage qu'il a publié quelques mois après la fin de son mandat à la Commission, et il l'évoque dans de nombreux discours et articles, dont plusieurs datent même d'avant sa nomination à

3. Dans son journal, Spinelli exprime son amertume face à la manière dont Dahrendorf a «trahi ses idées».

4. A la suite du lancement du projet d'espace européen de la recherche par Busquin, le CREST renouera avec sa vocation première ; dans les limites, cependant, liées à la méthode canonique de la «stratégie de Lisbonne», la «méthode ouverte de coordination» (voir plus loin), et sur la question bien précise des mesures à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de 3% d'effort européen global de recherche.

la Commission, à l'époque où il était ministre de la Recherche et des Universités en Italie.⁵

Objet d'un accueil de politesse, la communication d'octobre 1994 demeura sans suites concrètes. L'idée de coordination des politiques nationales de recherche et celle d'espace européen de la recherche quittent alors à nouveau la scène. Elles n'y réapparaîtront qu'au début de l'année 2000, avec la communication de la Commission de janvier 2000 «Vers un espace européen de la recherche» présentée à l'initiative de Philippe Busquin.

Les développements qui ont suivi sont familiers de tous les observateurs de la politique de recherche européenne. A partir de ce moment-là, l'idée d'espace européen de la recherche acquiert véritablement une dimension politique et publique, et son histoire se déroule en pleine lumière.

On connaît les grandes étapes de cette histoire récente: l'entérinement des vues et propositions de la Commission par le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000; le lancement d'une série d'initiatives dans différents domaines (les infrastructures de recherche, les carrières scientifiques et la mobilité des chercheurs, la coordination des programmes nationaux de recherche, etc.); la définition du contenu et des modalités d'interventions du 6^{ème} Programme-Cadre de recherche (2002-2006) en fonction de l'objectif de réalisation de l'espace européen de la recherche.

Très rapidement, l'espace européen de la recherche s'est imposé comme le cadre de référence pour la réflexion et le débat sur les questions de politique de recherche en Europe; il est devenu l'objectif général évoqué en arrière-plan de toutes les problématiques, et à l'horizon de toutes les initiatives.

Au mois d'octobre 2002, la Commission présentait une nouvelle communication sur ce thème. Son objectif était de faire le point sur l'état d'avancement du projet, les résultats obtenus et les obstacles à sa réalisation, en proposant de nouvelles actions à entreprendre. Cette communication a été accueillie par le Conseil et les administrations nationales avec nettement moins d'enthousiasme que le texte fondateur de janvier 2000. Les plus lucides des observateurs ont alors pleinement réalisé que les choses se présentaient de manière bien plus compliquée que la version officielle ne le laissait à entendre; qu'au-delà des grandes déclarations et des engagements solennels il y avait, en matière de coordination des politiques de recherche et de mise en commun des moyens

5. Antoni Ruberti est arrivé à Bruxelles avec des idées très claires au sujet de la politique européenne de recherche et sur ce qu'il voulait accomplir à la Commission: essentiellement établir un cadre pour la coordination des politiques nationales de recherche, promouvoir la «culture scientifique» et la réflexion sur la science au niveau européen, renforcer les liens entre la recherche et l'éducation, faciliter l'intégration des chercheurs de l'ex-Europe de l'Est dans la communauté scientifique européenne. Sachant qu'il n'avait que deux ans pour les mener à bien (la troisième Commission Delors, dont il faisait partie, n'ayant été établie que pour la moitié d'un mandat normal), il s'est délibérément concentré sur un nombre limité d'objectifs, qu'il a réalisés avec des fortunes diverses.

financiers, un point au-delà duquel les Etats membres étaient assez réticents à s'aventurer, et que ce point avait été atteint très rapidement.

Sans que ceci soit explicitement reconnu, il est devenu clair à partir de ce moment que la réalisation de l'espace européen de la recherche serait nécessairement un processus lent, long et compliqué.

Six ans après la communication de janvier 2000 et le Conseil européen de Lisbonne, qu'est-ce qui a concrètement changé dans la recherche et la politique de recherche en Europe? Au-delà des marques officielles et formelles de reconnaissance, comment ce concept est-il exactement perçu par les responsables politiques, les chercheurs et les administrations nationales, et quel rôle joue-t-il en pratique? Dans quelle mesure peut-on parler aujourd'hui d'une véritable coordination des programmes et des politiques nationales de recherche?⁶ Un «marché européen des chercheurs» impliquant une ouverture internationale des carrières et des «positions» existe-t-il davantage qu'il y a six ans? Jusqu'à quel point la «Charte européenne des chercheurs» et le «Code de conduite» pour leur recrutement proposés par la Commission et adoptés par les Etats membres sont-ils appliqués en pratique?

Pour déterminer l'avenir du projet d'espace européen de la recherche, il est nécessaire de répondre à ces questions de manière objective et honnête, précise et détaillée. Mais ce n'est pas le lieu d'effectuer un tel point sur l'état d'avancement du projet d'espace européen de la recherche, de dresser le bilan des actions entreprises sur ce thème à ce jour dans la perspective d'en lancer de nouvelles.⁷ Il s'agit ici d'histoire, et celle de l'idée d'espace européen de la recherche telle qu'on vient de la résumer ne suscite pas moins d'interrogations que son avenir.

III. Les aventures d'une idée

L'idée d'espace européen de la recherche est donc apparue et disparue à plusieurs reprises dans l'histoire de la politique de recherche européenne. Quels facteurs expliquent-ils ces apparitions et disparitions successives? Dans l'histoire compliquée de l'idée d'espace européen de la recherche, une série d'éléments structurels, conjoncturels et personnels ont joué en combinaison, dont il convient de démêler les effets enchevêtrés.

La première chose qui frappe l'observateur est la communauté de profil et de personnalité des trois commissaires européens dont les noms sont les plus étroitement liés à l'histoire de l'espace européen de la recherche. Ralf Dahrendorf,

6. Par définition, les programmes nationaux de recherche sont conçus et mis en œuvre dans l'intérêt national. Il y a donc de fortes limites au degré auquel ils peuvent être coordonnés dans une perspective européenne.

7. C'est l'intention de l'actuel commissaire européen à la recherche Janez Potočnik, dans le cadre d'une prochaine initiative sur le thème de l'espace européen de la recherche.

Antonio Ruberti et Philippe Busquin sont tous les trois des personnalités de profil «académique»: les deux premiers ont fait carrière à l'université, et si le troisième ne s'est trouvé dans ce cas que pour les premières années de sa vie active, c'est parce que les hasards de l'existence l'ont amené à opter rapidement pour une carrière politique professionnelle: tout au long de celle-ci, il a gardé des liens étroits avec l'université, et la même sensibilité académique que ses deux prédécesseurs.

Ceci n'est assurément pas fortuit. Intéressés par la recherche fondamentale et proches des chercheurs, les trois commissaires européens les plus impliqués dans l'histoire du concept d'espace européen de la recherche étaient naturellement sensibles à cet aspect central de la vie scientifique qu'est la circulation des idées, des hommes et des connaissances. Cet élément est l'une des composantes majeures de l'idée d'espace européen de la recherche, et on peut penser que leur sensibilité particulière à cette dimension explique en partie leur intérêt pour le thème.

On se sent renforcé dans cette hypothèse en constatant l'existence d'une autre «famille» ou «dynastie» de commissaires, dont la lignée s'entrelace avec celle des trois pères de l'idée d'espace européen de la recherche. En contraste frappant avec ces derniers, Altiero Spinelli, Etienne Davignon, Karl-Heinz Narjes, Filippo Maria Pandolfi et Edith Cresson étaient bien plus proches de l'industrie que du monde universitaire. Soucieux de mettre la politique de recherche au service de l'industrie, voire de la transformer en l'instrument majeur d'une politique industrielle que les traités interdisaient de réaliser par d'autres moyens, tous ces commissaires ont développé une politique de recherche différente de celle des trois premiers, plus «centraliste» et centrée sur les actions propres de la Communauté et le Programme-Cadre de recherche. Ici aussi, on soupçonne un rapport de cause à effet.

Bien sûr, il y a d'autres éléments. Pour des raisons liées à leur positions politiques et/ou leur nationalité (un pays «fédéral» au sens traditionnel et «continental» du terme, l'Allemagne, pour Dahrendorf; un petit pays pour Busquin; un pays en position fragile au plan scientifique pour Ruberti), les trois principaux artisans de l'espace européen de la recherche étaient a priori favorables à l'idée de coordination des politiques nationales de recherche. Deux d'entre eux s'intéressaient de surcroît spontanément et/ou pour des raisons professionnelles à l'éducation (domaine dont Dahrendorf et Ruberti – à sa demande formelle – avaient également la responsabilité). Et tous les trois se préoccupaient beaucoup de l'intégration des chercheurs des pays de l'ex-Europe de l'Est dans la communauté scientifique européenne.

C'est un point qui mérite d'être souligné. Indépendamment de ce qui fait proprement son contenu, l'idée d'espace européen de la recherche s'est souvent présentée en association avec deux thèmes: d'un côté celui de la «grande Europe» et de l'élargissement de l'Union; de l'autre celui de l'enseignement, plus particulièrement universitaire. Ici aussi, le langage et le vocabulaire sont révélateurs. Dans l'histoire de la politique européenne, le terme «espace» («area») avait préalablement été utilisé à deux reprises, précisément dans ces deux domaines: plusieurs années avant Lisbonne, on parlait de l'«espace économique

européen» (l'organisation plus large que la Communauté européenne qui a succédé à l'AELE – Association européenne de libre échange). Et en 1998, dans les conclusions de la conférence de La Sorbonne d'où est sorti le «processus de Bologne» d'harmonisation des formations universitaires en Europe, référence était faite pour la première fois à un «espace européen de l'enseignement supérieur».

IV. Un concept en évolution

On l'a vu plus haut, telle qu'elle est définie dans la communication de la Commission adoptée à l'initiative de Dahrendorf, l'idée d'espace européen de la recherche comprenait déjà presque tous les éléments qui en constituent les composantes aujourd'hui: la circulation des chercheurs, la coordination des programmes nationaux, des infrastructures de recherche communes, etc. Ces éléments font de fait partie du «fond de commerce» de la politique de recherche européenne, ce petit capital d'idées apparues pour beaucoup d'entre elles dès l'époque de Spinelli, et de l'exploitation desquelles les institutions européennes et l'Europe vivent depuis près de quarante ans. Survivant à tous les développements, ces idées se retrouvent intactes à travers les variations de sensibilité,⁸ les différences dans la politique menée tenant principalement à l'importance de l'accent mis sur tel ou tel élément et aux moyens privilégiés pour atteindre le but visé.⁹

Sur le fond d'un thème constant et continu, les variations et les nuances ne sont toutefois pas sans importance. Avec le temps, le concept d'espace européen de la recherche a évolué; son contenu s'est enrichi, l'accent a été mis sur de nouveaux aspects. Une des caractéristiques de l'espace européen de la recherche tel qu'il est défini dans les conclusions du Conseil européen de Lisbonne, par exemple, est l'attention accordée aux aspects relevant – au niveau européen comme national - d'autres politiques que celle de la recherche: politique sociale et en matière d'affaires intérieures (la mobilité des chercheurs et l'ouvertures des carrières dépendant de la législation en matière de sécurité sociale, de pensions et de visas); politique européenne de la concurrence et politiques fiscales nationales, etc. Cet aspect n'avait pratiquement pas été mentionné jusque là.

8. Les premiers programmes de stimulation de la mobilité des chercheurs et de mise en réseaux des laboratoires ont ainsi été lancés à l'initiative d'Etienne Davignon, pourtant passé dans l'histoire comme un des grands artisans de la politique de recherche industrielle européenne.

9. Au-delà des aspects de fond (les problèmes à résoudre sont là et ne disparaissent pas si rapidement que cela), une des raisons de ceci est le fait bien connu que les commissaires (comme les ministres au niveau national) passent, quand les fonctionnaires restent. Si inspirés et inspireurs que puissent être les hommes politiques (et parmi les protagonistes de la politique européenne de recherche, il y a eu quelques vrais visionnaires), ils ont quand même des collaborateurs et des conseillers. Au bout du compte, les documents qu'ils présentent sont rédigés par des fonctionnaires. Et sous les orientations qu'ils impriment à la politique qu'ils ont en charge, on entend toujours la «basse continue» du travail de leur administration.

On peut par ailleurs se demander dans quelle mesure l'idée d'espace européen de la recherche n'est pas actuellement en train d'acquiescer une nouvelle dimension, plus exactement jusqu'à quel point de nouvelles initiatives récentes ne sont pas en train de «révéler» et de faire saillir une de ses dimensions demeurée moins visible jusqu'ici. Au cœur de l'idée d'espace européen de la recherche figurent depuis l'origine et traditionnellement deux éléments: d'un côté la coordination des activités et des politiques nationales de recherche; de l'autre un «marché intérieur» de la recherche où circuleraient librement et sans obstacles chercheurs, connaissances et technologies.¹⁰ Plusieurs initiatives dont il sera question plus loin, plus particulièrement la création du «Conseil européen de la recherche» (ERC), pourraient bien changer la nature de cette idée, en renforçant une de ses composantes.

On considère généralement que les trois nouveautés de l'ERC, dans la panoplie des moyens d'action de la politique européenne de recherche, sont les suivantes: il financera des projets de recherche menés par des équipes individuelles, non des consortia ou des réseaux transnationaux; sur des sujets de recherche fondamentale librement choisis par les chercheurs, non des sujets de recherche appliquée préalablement fixés dans un programme de travail; et ceci dans le cadre d'une structure fonctionnellement autonome par rapport à la Commission.

La véritable nouveauté, trop peu soulignée (voire même aperçue) de l'ERC, est toutefois la suivante: par ses objectifs et le contenu de ses activités, l'ERC ne fera pas autre chose que ce que font, dans un certain nombre d'Etats membres, les conseils nationaux de recherche. Mais il le fera au niveau européen, fonctionnant d'emblée comme un instrument de l'espace européen de la recherche. La création de l'ERC a donc pour effet de mettre en évidence ce fait important: à côté des deux dimensions mentionnées, l'espace européen de la recherche peut et doit également être considéré comme l'espace de financement et de fonctionnement d'initiatives proprement européennes de recherche. C'est d'ailleurs dans cette direction que pointe une de ses composantes traditionnelles, la création d'infrastructures de recherche européennes, ou conçues pour fonctionner au niveau européen.

V. Les raisons d'un succès

Comment l'idée d'espace européen de la recherche, restée longtemps un concept un peu vague de nature plutôt intellectuelle, s'est-elle soudain transformée en un véritable instrument de politique de recherche? Qu'est ce qui explique que cette

10. Curieusement, cet aspect n'est qu'assez peu souligné par Ruberti, pourtant commissaire à un moment qui coïncidait avec le terme du projet de réalisation du «grand marché» de 1992, et membre de la troisième Commission Delors qui a adopté le Livre Blanc sur le marché intérieur, à la rédaction duquel il a d'ailleurs été associé. C'est que l'aspect que Ruberti avait le plus fortement à l'esprit était la coordination des programmes nationaux. Pour voir vraiment mise en avant la dimension de marché intérieur, il a fallu attendre Busquin et le Conseil européen de Lisbonne.

idée, enterrée et oubliée (plutôt qu'explicitement rejetée) par les Etats membres à deux reprises, ait un beau jour «pris», que sa concrétisation se soit d'un coup vue considérer comme l'objectif majeur des politiques de recherche en Europe, en dépit de ses implications évidentes pour la souveraineté nationale et de son impact sur le pouvoir des gouvernements et des administrations nationales?

«Un temps de maturation était nécessaire», entend-on souvent dire. «Au temps de Dahrendorf et Ruberti, les esprits n'étaient pas préparés» affirme volontiers Busquin. On invoque aussi souvent l'évolution du contexte économique et politique, la sensibilité croissante des décideurs nationaux et des gouvernements à l'importance de la recherche scientifique, plus particulièrement pour la compétitivité internationale des entreprises. Le thème central des conclusions du Conseil européen de Lisbonne et de la «stratégie» qui en est issue est effectivement le développement de «l'économie et de la société de la connaissance», présenté comme la clé de la croissance et de l'emploi. Et cet élément a incontestablement joué un rôle majeur.¹¹ Mais il n'explique pas tout et il y a d'autres facteurs.

«Lisbonne», ce n'est pas seulement un thème et un objectif, c'est aussi une méthode: la «méthode ouverte de coordination».¹² Présentée comme un complément (plutôt qu'une alternative) à la «méthode communautaire» basée sur le fonctionnement du «triangle institutionnel» (proposition par la Commission, décision par le Conseil des ministres et le Parlement européen), la «méthode ouverte de coordination» a fait l'objet de plusieurs tentatives de définition rigoureuse et de formalisation. On considère généralement qu'elle comprend les éléments suivants: établissement d'objectifs généraux au niveau européen; traduction, par les Etats membres, de ces objectifs généraux en objectifs nationaux et détermination des moyens spécifiques permettant de les atteindre; définition d'indicateurs de progrès en direction de ces objectifs; échanges d'information et de «bonnes pratiques».

Sa caractéristique essentielle est sa nature non contraignante et la grande liberté qu'elle laisse aux Etats membres et aux administrations nationales: à la limite, la «méthode ouverte de coordination» permet à chaque Etat membre de faire exactement ce qu'il veut comme il l'entend, dans des conditions de son choix et au rythme qu'il décide, la seule obligation étant que tous doivent le faire (plus ou moins) ensemble. Compte tenu des résultats limités obtenus à l'aide de son application, à mesure que le temps passait cette méthode a fait l'objet de réserves et

11. On peut se poser la question: sans «Lisbonne», l'espace européen de la recherche serait-il devenu le thème et le projet majeurs qu'il est devenu? L'idée n'aurait-elle pas été une troisième fois enterrée? C'est assez vraisemblable.

12. Personne ne semble avoir relevé combien cette expression est étrange, et d'un point de vue linguistique peu orthodoxe et quasiment incorrecte. En toute rigueur linguistique et toute logique, c'est bien sûr la coordination qui est ouverte, pas la méthode. On sait par ailleurs que dans le choix de l'«économie de la connaissance» comme thème central et de la «méthode ouverte de coordination» comme instrument privilégié de la «stratégie de Lisbonne», un groupe de conseillers du premier ministre portugais, plus particulièrement Maria João Rodrigues, a joué un rôle déterminant.

de critiques de plus en ouvertes et fortes.¹³ Mais au moment où elle a été proposée, elle pouvait légitimement être (et a effectivement été) perçue comme une manière d'aller de l'avant sans (trop) ignorer les particularités de la situation de chaque Etat membre, et sans (excessivement) éroder les souverainetés nationales.¹⁴ On peut donc faire l'hypothèse que si les idées d'espace européen de la recherche et de coordination des politiques nationales de recherche ont été accueillies comme elles l'ont été à Lisbonne, c'est en partie du fait de leur association à la «méthode ouverte de coordination», qui en gommait fortement les aspects dérangeants et en atténuait la charge subversive.

On ajoutera qu'on se trouvait à un moment où dans un certain nombre d'Etats membres, plus précisément les plus grands et/ou les plus riches – les «contributeurs nets» au budget de l'Union, le sentiment se développait que le budget communautaire de recherche avait atteint un niveau qu'il ne convenait pas de dépasser. Dans ce contexte, prôner la coordination des politiques nationales de recherche, c'était se donner l'assurance de pouvoir augmenter l'effort «européen» de recherche sans (trop) accroître celui de la Communauté.¹⁵

A l'origine du succès rencontré par l'idée d'espace européen de la recherche, on trouve toutefois d'autres facteurs encore. A plusieurs reprises, Busquin a inscrit à son propre crédit d'avoir transformé le concept un peu théorique formulé par Dahrendorf et Ruberti en un vrai projet politique. Ceci est incontestable. Contrairement à ses prédécesseurs, Busquin se présentait devant les Etats membres avec un projet très élaboré, plus abouti que les vues assez générales de ses prédécesseurs; un plan substantiel, fruit d'un travail approfondi de réflexion et d'analyse: dans les quelques mois qui ont séparé sa nomination de la présentation de la Communication «princeps» de janvier 2000, à sa demande, les services de la Commission avaient très sérieusement travaillé sur le thème.

Comme souvent, des éléments de caractère personnel ont également joué. Si l'espace européen de la recherche occupe une place aussi importante dans les conclusions du Conseil européen de Lisbonne, c'est en partie du fait des liens

-
13. Dans le rapport d'évaluation de la «stratégie de Lisbonne» présenté en 2004 par un panel sous l'autorité de l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok, par exemple, ou par le Premier ministre belge Guy Verhofstadt dans son ouvrage «Les Etats-Unis d'Europe».
 14. En ce sens, la «méthode ouverte de coordination» illustre bien une caractéristique du processus de construction européenne: parce qu'il est bien connu que l'Europe n'existe qu'à condition d'avancer (comme une bicyclette qui ne tient debout qu'à condition d'être en mouvement, selon la célèbre image de Paul Henri Spaak), plutôt que de reconnaître un échec et d'avouer qu'on n'avance plus, on préférera toujours trouver des formules permettant de faire penser qu'on avance, et de faire semblant d'avancer.
 15. On objectera qu'avec le 7ème Programme-Cadre, le budget de l'Union va au contraire s'accroître dans des proportions jamais vues auparavant, + 40% par rapport au Programme-Cadre précédent. Certes, mais, dans les «perspectives financières 2007-2013», la réduction des dépenses de la politique agricole commune libère des moyens pour les «politiques de la connaissance et de l'innovation». Et depuis qu'un accord s'est fait entre les Etats membres pour augmenter une fois encore le budget de recherche de l'Union (uniquement pour financer de nouvelles initiatives, il est vrai), il est significativement moins question de l'espace européen de la recherche.

personnels de Busquin avec le Premier ministre portugais du moment António Guterres, développés à la faveur de contacts dans le cadre de l'Internationale socialiste. La présence, à la tête du ministère de la Recherche portugais, d'un homme à la fois très proche de son Premier ministre et largement acquis aux vues de Busquin et Ruberti, le physicien José Mariano Gago, a également joué un rôle.

VI. Influence ou redécouverte?

Cette remarque nous conduit à examiner un dernier groupe de questions, celles relatives aux liens entre les différentes apparitions de l'idée d'espace européen de la recherche.

On a évoqué plus haut l'identité de profil et les points communs des trois commissaires les plus fortement associés à l'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche. Des influences, directes ou indirectes, se sont-elles exercées entre eux, de Dahrendorf sur Ruberti et des deux nommés sur Busquin?

Répondre à cette question n'est pas si simple. Interrogé sur les origines de son intérêt pour le thème de l'espace européen de la recherche, Philippe Busquin renvoie à une double source : d'un côté les entretiens qu'il a eus très peu de temps après avoir été nommé avec un certain nombre de personnalités comme l'ex-ministre de la recherche français Hubert Curien, l'occupant de ce poste au moment où il était commissaire, Claude Allègre, José Mariano Gago (mentionné ci-dessus), le secrétaire général de la Fondation européenne de la science à cette époque, Enric Banda, etc ; de l'autre côté, la lecture de l'ouvrage de Ruberti évoqué plus haut. Ces deux sources ne sont pas nécessairement indépendantes. Plusieurs des personnes citées étaient très familières des idées de Ruberti, avec lequel elles avaient eu des contacts fréquents. Elles ne sont pas non plus exclusives: l'idée d'espace européen de la recherche «traînait» dans un certain nombre de documents des services de la Commission, que Busquin avait eu l'occasion de lire, notamment pour se préparer à son audition d'investiture par le Parlement européen.¹⁶ Pour le dire en d'autres mots, l'idée d'espace européen de la recherche était «dans l'air». Tout le mérite de Busquin et la preuve de son grand talent politique ont été de réaliser son potentiel et de s'en emparer pour en faire un thème de débat et d'action.

Une influence s'est-elle exercée de Dahrendorf sur Ruberti? Ce dernier n'ignorait pas les idées de son lointain prédécesseur, mais n'en avait qu'une connaissance très superficielle. Tout indique que les vues de Dahrendorf n'ont pas

16. De Ruberti à Busquin, l'idée d'espace européen a cheminé «à bas bruit», en sourdine et sans conséquences visibles et concrètes dans les documents de la Commission. On la trouve même dans un certain nombre de discours d'Edith Cresson, dans certains cas sous des formulations plus proches des préoccupations de la commissaire française, étrangère à l'idée de coordination des politiques nationales de recherche mais intéressée à l'innovation et aux questions de formation: «espace européen de la connaissance et de l'innovation», «espace européen de la recherche et de la formation».

joué un rôle déterminant dans la formation des idées de Ruberti, qui sont largement le produit de son expérience et de sa sensibilité propres.¹⁷

Comme on le voit, dans l'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche, à côté d'un certain nombre de facteurs structurels ou conjoncturels, les hommes, avec leur personnalité et leurs intérêts, ont également joué un rôle et tenu leur partie. Un constat plutôt rassurant, parce qu'il implique que les individus ne sont pas sans influence sur l'histoire, dont ils peuvent infléchir le cours jusqu'à un certain point.¹⁸

VII. D'autres «idées rares»

Dans l'histoire de la politique européenne de recherche, l'idée d'espace européen de la recherche n'est pas la seule à avoir connu un destin à épisodes, apparaissant et disparaissant à plusieurs reprises pour finir un beau jour par «prendre» et se concrétiser. Parmi les concepts aujourd'hui les plus en vue dans ce domaine, plusieurs, et non des moindres, ont expérimenté une histoire comparable. Pour bien mettre en perspective l'histoire de l'espace européen de la recherche, il n'est pas inutile de dire quelques mots de ces autres idées, qui lui sont d'ailleurs en partie liées.

On songera bien sûr tout d'abord à ce qui est devenu aujourd'hui le «Conseil européen de recherche». L'idée dont il procède est aussi ancienne que celle d'espace scientifique européen. S'il est en effet un rêve qui hante les esprits en matière de politique de recherche européenne depuis plus de trente ans, c'est bien celui de créer une «NSF européenne»: l'équivalent, en Europe et au niveau européen, de la «National Science Foundation» établie aux Etats-Unis cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le prolongement du fameux rapport «Science, The Endless Frontier» de Vannevar Bush, ex-conseiller scientifique du président Franklin D. Roosevelt. Une «NSF européenne» (et communautaire) était dans une certaine mesure ce qu'avait à l'esprit Spinelli en proposant, en 1973, le financement par la Communauté de la Fondation

-
17. Je ne me souviens pas avoir discuté de l'espace européen de la recherche avec Ruberti en référence à Dahrendorf. Dans le même ordre d'idée, Busquin et moi-même n'avons pleinement réalisé la nature des idées de Dahrendorf et découvert ses textes et ceux du Conseil de l'Europe qu'après la présentation de la communication de janvier 2000.
 18. Une illustration supplémentaire de ceci: on a évoqué plus haut la Conférence des ministres européens de la Recherche qui s'est tenue à Paris en 1984, dont sont sorties les résolutions du Conseil de l'Europe qui font référence à l'espace européen de la recherche. L'hôte de cette conférence n'était autre que le ministre de la Recherche français de l'époque, Hubert Curien, dont on a mentionné les liens avec Ruberti et les contacts avec Busquin. Or Curien, à bien des égards un des hommes clés dans l'histoire de la politique européenne de recherche, avait été l'un des piliers du comité d'experts auprès de la Commission CODEST, associé aux premiers programmes européens de soutiens aux réseaux et à la mobilité. Ceci n'est sans doute pas fortuit.

européenne de la science;¹⁹ tout comme Dahrendorf, avec lequel la Fondation a pris la forme qu'elle a aujourd'hui, celle d'une association d'agences nationales de la recherche.

C'était aussi le rêve secret de Paolo Fasella, directeur général de la recherche à la Commission européenne durant quatorze ans, qui aurait bien vu la Direction générale Recherche (DG XII à l'époque) se transformer en une «NSF européenne».²⁰ Et c'était le rêve de toujours de la plus grande partie de la communauté scientifique, qui voyait dans la NSF un modèle d'efficacité, opérant de surcroît d'une manière largement conforme à ses attentes spontanées. De fait, pour l'essentiel en tous cas, la NSF finance des projets de recherche fondamentale menés par des équipes individuelles et proposés par les chercheurs sur des sujets de leur choix. A l'opposé, jusqu'il y a peu de temps, les programmes de recherche de l'Union européenne soutenaient dans leur quasi-totalité, au nom du principe de «subsidiarité» (on ne fait au niveau européen que ce qui ne peut pas être accompli au niveau national) des projets et des réseaux de collaboration transnationaux, sur des thèmes de recherche appliquée ou orientée préalablement fixés. Pour cette raison, l'idée d'un système de financement de projets de recherche fondamentale menés par des équipes individuelles a mis très longtemps à se concrétiser. Les pressions en sa faveur de la part de la communauté scientifique, mal à l'aise avec l'obligation de collaboration transnationale et les contraintes de thème, ont toujours été très fortes.²¹ Les volontés exprimées en ce sens se sont toutefois systématiquement heurtées à la détermination des Etats membres de conserver à la recherche communautaire son caractère à la fois «collaboratif» et appliqué.

Si l'idée, longtemps rejetée, a fini par s'imposer, c'est à la faveur d'un mouvement de mobilisation emmené par les chercheurs en biologie moléculaire et en sciences sociales, qui a permis aux scientifiques de convaincre les décideurs politiques, premièrement de l'importance de la recherche fondamentale pour la compétitivité industrielle; deuxièmement de l'impact qu'aurait un mécanisme de

19. La FES avait été proposée pour le financement de la recherche fondamentale. Pour le soutien à la recherche appliquée, Spinelli proposait la création d'une agence communautaire, l'ERDA (European Research and Development Agency), conçue sur le modèle des grandes agences américaines de recherche appliquée et de développement comme l'ESA. L'idée a été rejetée et l'ERDA n'a jamais vu le jour.

20. Médecin et biologiste de formation, personnalité respectée des milieux scientifiques, Paolo Fasella a fortement marqué de son empreinte la politique européenne de recherche, sur l'histoire de laquelle il a exercé une influence moins connue et reconnue que celle des différents commissaires sous l'autorité desquels il a travaillé, mais, au bout du compte, sans doute au moins aussi importante.

21. Voir par exemple l'éditorial du magazine *Nature* du 23 novembre 1995. Un leitmotiv des revendications des chercheurs européens est la gestion autonome, par la communauté scientifique elle-même, du financement des projets. En citant à cet égard la NSF comme modèle, il faut cependant se garder de simplifier indûment. Située en dehors du gouvernement fédéral américain (qui la finance), et placée sous l'autorité d'un «National Science Board» composé de scientifiques et d'industriels, la NSF n'en repose pas moins, pour son action quotidienne, sur un corps de fonctionnaires scientifiques, dotés d'ailleurs de pouvoirs bien plus importants que ceux de leurs équivalents à la Commission européenne.

financement concurrentiel au niveau européen dans ce domaine sur la qualité des recherches menées en Europe.²²

Une deuxième idée directement inspirée d'un modèle américain et apparue à plusieurs reprises dans l'histoire de la politique de recherche européenne pour ne se concrétiser que très récemment, est celle d'un «MIT²³ européen». A trois reprises au moins, elle a été avancée. Une première fois au début des années 1960, lorsqu'a été envisagée et étudiée, dans le contexte des programmes scientifiques de l'OTAN, la création d'un «International Institute of Science and Technology» basé sur le modèle du MIT américain et établi en Europe. Au bout de quatre ans, à l'initiative, considère-t-on généralement, de la France, le projet a été abandonné. Vingt-cinq ans plus tard, sur le modèle, officiellement, du CALTECH (California Institute of Technology), mais dans des termes qui faisaient en réalité plutôt penser au MIT, le président de l'Institut de physique britannique proposait la création d'un «European Institute of Technology». Ici aussi, la proposition est restée sans suite concrète. Enfin, comme on le sait, à l'initiative de son actuel président José Manuel Barroso, la Commission a récemment proposé la création d'un «Institut Européen de Technologie» (EIT). Présenté pour la première fois au mois de février 2005, formellement proposé un an plus tard, le concept a été entériné par le Conseil européen de mars 2006 avant de faire l'objet d'une proposition détaillée au mois de novembre 2006.²⁴

Une troisième idée récurrente dans l'histoire de la politique européenne de recherche, moins liée toutefois à un concept précis et moins directement inspirée par un modèle américain, est celle des «grands projets technologiques européens». Contrairement aux trois précédentes, elle a donné lieu à des réalisations concrètes presque chaque fois qu'elle était avancée.

Entre le programme de technologies de l'information ESPRIT tel qu'Etienne Davignon l'avait imaginé, les «projets d'initiative technologique» (jamais réalisés) de Filippo Maria Pandolfi, les premiers grands projets de l'initiative intergouvernementale Eurêka, des initiatives comme le projet Galileo de navigation par satellite, les «projets intégrés» du 6ème Programme-Cadre tels qu'ils étaient envisagés au départ ou les futures «Initiatives technologiques communes» du 7ème Programme-Cadre, il y a beaucoup de points communs et une incontestable unité d'inspiration. Une parenté semblable s'observe entre les «Task Forces» d'Edith Cresson et les «plateformes technologiques» qui leur ont succédé, dans les deux

22. Un élément a assurément aidé l'idée de créer une «NSF européenne», sinon à franchir, au sens strict, la «ligne tracée dans le sable» en matière de financement de la recherche au niveau européen, à tout le moins à la franchir sous la forme où elle l'a fait, celle d'une agence de financement fonctionnellement autonome par rapport à la Commission: la méfiance croissante de la communauté scientifique et des gouvernements, pour des raisons en partie fondées seulement, à l'égard de la gestion des programmes de recherche européens par la Commission.

23. Massachusetts Institute of Technology.

24. Tel qu'il est décrit dans les derniers documents de la Commission, l'EIT devrait se présenter sous la forme d'une entité dotée d'une personnalité juridique propre, cadre pour un «réseau de réseaux» d'universités, de centres de recherche et d'entreprises fortement intégrés : les "communautés de la connaissance et de l'innovation".

cas des enceintes de concertation entre industriels, chercheurs et responsables publics, établies pour définir, dans leur domaine, des agenda de recherche industrielle à l'échelle européenne.

Pour compléter le tableau, il faudrait également mentionner deux autres concepts, basés comme les premiers sur des modèles américains, mais contrairement à ceux-ci, jamais concrétisés, même après de longues années. En 1960, dans le contexte «atlantique» qui a vu formuler la première proposition de «MIT européen», et exactement dans le même esprit,²⁵ l'OCDE a proposé le développement d'un réseau de «European Advanced Study Centres», soit, pour le dire en d'autres mots, de «Princeton européens». A intervalles réguliers, revient par ailleurs dans les milieux scientifique et académiques européens l'idée de mettre en place un système de «Bourses Fulbright» européennes.²⁶

VIII. Les enseignements d'une histoire

Que retenir de cette histoire du concept d'espace européen de la recherche et de quelques autres idées dans le même domaine? Que nous apprend-elle sur la politique européenne de recherche, la construction européenne et l'histoire des idées?

La première chose qui frappe est à quel point l'histoire réelle de l'idée d'espace européen de la recherche est différente de la version très simple qui en est souvent présentée, combien elle s'écarte du scénario un peu mythologique de la version officielle, centré sur le Conseil européen de Lisbonne et la personnalité de Philippe Busquin. Non que ceux-ci aient été sans importance, bien sûr: l'homme et l'événement ont été tous les deux absolument décisifs. Mais l'histoire de l'espace européen de la recherche ne peut se résumer à cet épisode. Ce qui s'est passé en mars 2000 n'aurait pas pu avoir lieu sans tout un contexte et les nombreux développements qui ont précédé. L'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche est donc plus riche et plus complexe qu'on le dit généralement, elle est en réalité pleine d'atermoiements et de temps d'arrêts, entachée de confusion, aussi, et d'imprécisions dans les concepts.²⁷

25. On ne soulignera jamais assez l'importance du soutien apporté par les Etats-Unis au développement de la coopération scientifique européenne (voir les excellents travaux de l'historien John Krige sur le CERN et son récent ouvrage mentionné en bibliographie). Comparable à celui qu'ils ont fourni à la création du marché commun lui-même pour les mêmes raisons (dans le contexte de la guerre froide, il s'agissait de contrer l'influence soviétique par la constitution d'une Europe forte) il est, comme ce dernier, systématiquement occulté dans le «mythe fondateur» de la construction européenne.

26. Ainsi appelées d'après le nom du sénateur américain William Fulbright qui est à leur origine (la formule a été proposée au Congrès en 1945). Les bourses Fulbright sont attribuées à des étudiants et des chercheurs américains ou étrangers pour des séjours, respectivement, dans d'autres pays du monde et aux Etats-Unis, pour des activités de recherche ou d'enseignement.

Le deuxième aspect remarquable est le nombre et la variété des facteurs en cause, la complexité du jeu des interactions et rétroactions - positives et négatives - entre les différents éléments à l'œuvre dans un paysage causal complexe, comme c'est toujours le cas en histoire. Premièrement, des éléments politico-institutionnels, les facteurs institutionnels jouant toujours un rôle très important dans les questions européennes: bien davantage que n'importe quelle autre entité politique ou collective, l'Union européenne existe essentiellement par ses institutions, qui sont comme on sait d'une forme et d'une nature très originales par rapport au système classique des Etats. Ensuite, un certain nombre de développements économiques, ainsi que les attentes, les vues, pressions et manœuvres du premier segment de la société concerné par la politique de recherche, la communauté scientifique. Enfin, il y a des facteurs individuels, une série de personnalités ayant joué, comme on l'a vu, un rôle déterminant.²⁸

Sur un plan plus général, l'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche vient illustrer une vérité parfois oubliée: si rapide (on l'a dit plus haut) qu'il puisse légitimement être considéré à l'échelle historique et lorsqu'on l'observe de loin («avec un télescope», disait Marcel Proust), le processus de construction européenne, quand on l'étudie de près («au microscope») se révèle en réalité assez lent. Les situations n'évoluent en réalité que très progressivement. Les problèmes subsistent longtemps et continuent à se poser durant des années exactement sous la même forme. Les idées mettent beaucoup de temps à être formulées, comprises, assimilées, acceptées, adoptées et concrètement mises en pratique, et davantage de temps encore à influencer le cours des choses et à produire des résultats concrets: bien des paragraphes des documents vieux de plus de trente ans cités ci-dessus, à quelques mots et nuances d'expression près, pourraient avoir été rédigés hier soir. Et peu de lecteurs non prévenus leur attribueraient davantage que quelques années d'âge (au grand maximum).

Enfin, examinée attentivement et en détails, l'histoire de l'idée d'espace européen de la recherche confirme l'hypothèse avancée au commencement de cet article: dans ce domaine comme dans de nombreux autres, les idées réellement

27. On notera le flottement du vocabulaire et de la nomenclature utilisée dans l'histoire de la politique européenne de recherche: dans la communication de Spinelli de 1972, l'expression "common projects" désigne les projets intégralement financés par le budget de la Communauté, l'appellation «Community projects» étant utilisée pour ceux dont le budget est partagé entre la Communauté et les Etats membres. Aujourd'hui, on dirait plutôt l'inverse.

28. Que l'histoire des idées et des développements politiques est toujours aussi l'histoire des personnes, en voici une illustration supplémentaire. On sait que la nouveauté du traité constitutionnel européen, officiellement toujours en cours de ratification malgré son rejet par les referendums en France et aux Pays-Bas, consiste quasi exclusivement dans la partie I et la partie II du texte. A quelques très rares exceptions près, la partie III, relative aux politiques particulières, ne fait que reprendre les dispositions des traités actuels. Une de ces exceptions se trouve dans le chapitre recherche, et c'est précisément la mention, au titre d'objectif général de cette politique, de la réalisation de l'espace européen de la recherche. Rejetée à plusieurs reprises en même temps que toutes les autres modifications de la partie III, cette disposition se retrouve néanmoins aujourd'hui dans le texte final, largement du fait de la persévérance d'une seule personne, une collaboratrice directe de Philippe Busquin.

importantes et qui ont compté ne sont pas très nombreuses. Dans le cas d'espèce au moins, Albert Einstein avait donc raison: les idées sont rares. Au vu de ce qui vient d'être raconté ici, on pourrait et devrait même ajouter: «... et elles n'appartiennent à personne». Double leçon de modestie, qui n'enlève bien sûr aucune valeur aux idées (en bonne économie, ce serait même plutôt le contraire, la rareté étant une source de valeur), et qui ne fait qu'accroître les mérites de ceux qui s'emploient à trouver de nouvelles idées, à les développer et à les promouvoir, à les traduire en réalités concrètes et à les appliquer.

Références

- Th. BANCHOFF, *Political Dynamics of the ERA*, in: E. EDLER, S. KUHLMANN, M. BEHRENS (eds.), *Changing Governance of Research and Technology Policy – The European Research Area*, Edward Elgar, Cheltenham UK/Northampton, MA, USA, 2003;
- Ph. BUSQUIN, F. LOUIS, *Le déclin de l'Empire scientifique européen*, Ed. Luc Pire, Bruxelles, 2005;
- COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, *Objectives and instruments of a common policy for scientific research and technological development*, COM (72) 700, 14 June 1972;
- Idem., *Working program in the field of research, science and education*, SEC (1973) 2000, 23 May 1973;
- Idem., *Scientific and Technological Policy Programme*, COM (73) 1250, 25 July 1973;
- COMMISSION EUROPEENNE, *Recherche et développement technologique: parvenir à la coordination par la coopération*, COM (1994) 438 du 19 octobre 1994;
- Idem., *Vers un espace européen de la recherche*, COM (2000) 6 du 18 janvier 2000;
- Idem., *L'espace européen de la recherche: un nouvel élan*, COM (2002) 565 du 16 octobre 2002;
- R. DAHRENDORF, *Towards A European Science Policy*. The Nineteenth Fawley Foundation Lecture, University of Southampton, 1973;
- G. DARMON, *European Science Foundation: Towards a History*, in: J. KRIGE, L. GUZZETTI, *History of European Scientific and Technological Cooperation*, European Commission, Luxembourg, 1997;
- L. GUZZETTI, *A Brief History of European Research Union Policy*, European Commission, Luxembourg, 1995;
- D.J. GRONBAECK, *A European Research Council: an idea whose time has come?*, in: *Science and Public Policy*, 6 November 2003;
- J. KRIGE, *American Hegemony and The Postwar Reconstruction of Science in Europe*, MIT Press, 2006;

- P. PAPON, *L'Europe de la science et de la technologie*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2001;
- R.S. PEASE, *A European Institute of Technology*, in: *Physics in Technology*, 14(1983);
- A. RUBERTI, M. ANDRÉ, *Un espace européen de la science*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.